

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**

Séance du 8 DECEMBRE 2022 – Délibération n°157

L'an deux mil vingt deux et le huit décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| 20 | 29 | 25 |

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 08/12/2022 |

| |
|------------------------------------|
| Date d'affichage de la convocation |
| 30/11/2022 |

Secrétaire de séance : Isabelle TAJAN

Présents : ANGLADE Clémence - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise – CARON Annick - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien MULLER Geoffroy - MURET Yvain - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle.

Absents : ALMIRE Yvan (pouvoir à Patrick DUTRIEUX) - BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie (pouvoir à Mélanie BRUNET) - BOURREL Thierry (pouvoir à Caroline JARROUSSE) - CARNAC André (pouvoir à Françoise CAPUS) - FABRE Emilie (pouvoir à Aurélien MAJOREL) - MARTY Nathalie (pouvoir à Mariana FOS) – RAGOT Annie - LABRO Isabelle -

Objet :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : VILLAGE DE NOEL DE LAPANOUSE

Monsieur le Maire expose qu'il a été saisi par les membres du nouveau bureau de l'association « Le Village de Noël » de Lapanouse demandant une subvention de la commune afin de pouvoir proposer des animations pour cette fin d'année.

Il est proposé de verser une aide financière de 500 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 25 voix (Damien Laurain ne prenant pas part à la délibération) :

- Décide d'octroyer une subvention de 500 euros à l'association « Le Village de Noël » pour les animations de fin d'année à Lapanouse.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
le Maire, Edmond GROS

